

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (à la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA GRÈVE GÉNÉRALE ET LES INTÉRESSÉS

Une grève générale de mineurs intéressait quatre catégories de personnes :

- 1^o les mineurs eux-mêmes ;
- 2^o les compagnies ;
- 3^o l'Etat, qui est obligé d'assurer la tranquillité publique ;
- 4^o les consommateurs, industrie, chemins de fer, particuliers.

Or, il faut reconnaître que ces intérêts sont assez divergents.

Les mineurs et les compagnies ont le droit de se considérer comme étant sur un pied d'égalité. Dans de nombreuses grèves partielles qui se sont produites depuis quinze ans, tantôt les compagnies et tantôt les mineurs ont triomphé. Dans les deux dernières grèves de Montceau, les ouvriers ont dû réintégrer la mine, sans avoir rien obtenu. Par contre les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais ont pu faire augmenter leurs salaires de 40/0 et ce sont les compagnies qui ont capitulé.

Tel est l'effet des grèves partielles, où les intérêts en jeu sont nettement délimités et ne prêtent pas à l'ambiguïté.

Il y a deux facteurs en cause et l'entente est inévitable, au bout d'un certain temps.

Avec la grève générale, à ces deux facteurs s'en mêle un troisième, l'Etat.

L'Etat peut se désintéresser, ou tout au moins rester neutre, dans un conflit partiel, il ne le peut plus, en présence d'un conflit généralisé. Il a charge d'assurer la liberté des citoyens et cette liberté est compromise quand l'antagonisme est partout, sur le territoire.

C'est même pour contraindre l'Etat à cette intervention que la grève générale serait décidée.

Mais, comme l'a fort bien exprimé M. Waldeck-Rousseau, le mode d'intervention de l'Etat est limité aux moyens législatifs, et ces moyens ne peuvent être proposés qu'à la condition qu'ils concordent avec les intérêts généraux du pays. Il est évident que jamais le pays, au moins de longtemps, c'est-à-dire tant qu'il ne sera pas converti au collectivisme, — n'acceptera, par exemple, que l'Etat lui impose un maximum de salaire. Il n'est pas encore mûr pour cet enrégimentement.

Et, dans cette intervention de l'Etat pénètre l'intérêt des consommateurs.

Quant on veut bien réfléchir que l'Etat n'est pas un être à part, mais la représentation de la majorité des citoyens on peut se demander quelle aberration a été celle des mineurs, et des ouvriers en général, quand ils se figurent que cette majorité de citoyens les soutiendra dans leurs revendications les plus extrêmes et dans leurs manifestations les plus violentes !

Toutes les fois qu'une grève s'est déclarée où le gros public a été lésé, les ouvriers ont été obligés de reprendre le travail. Exemple : la grève à Paris, des employés des omnibus et, dans certaines villes, les grèves de boulangers.

Une grève générale serait une telle gêne pour l'ensemble de la nation, que le minis-

tère tomberait peut-être, mais que sûrement les mineurs perdraient les trois quarts de la sympathie qui les accompagne.

C'est bien ce que leurs délégués ont compris et c'est pourquoi ils n'ont pas décidé la grève pour le 1^{er} Novembre.

C. J.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 octobre

Les élections de MM. Cloarec (Finistère) Bouveri (Saône-et-Loire) et Heuzey (Mayenne) sont validées.

Puis la Chambre reprend la discussion générale du projet sur la marine marchande.

M. Claudinon prend la parole et s'élève contre le système de compensation d'armement qu'il déclare devoir être ruineux pour l'industrie française et conclut en demandant à la Chambre de repousser ce système.

M. Millerand soutient au contraire le projet de la commission qu'il juge excellent et qu'il déclare devoir être d'un grand intérêt pour notre marine marchande.

M. Brindeau répond au ministre du commerce dont il s'attache à réfuter l'argumentation. Il prononce un long discours : après quoi la séance est levée.

EN CHINE

Les droits de douane

Les conditions dans lesquelles on se prépare à mettre en vigueur les prescriptions du protocole sont absolument chaotiques. Ni les douanes, ni les consulats ne possèdent de copies authentiques du texte français ou chinois. Un comité de négociants prépare un tableau destiné à servir de base aux prescriptions des droits *ad valorem* sur les marchandises transportées par jonque.

On n'est pas d'accord sur la question de savoir si le protocole prescrit une augmentation de droits de douanes sur les exportations, aussi bien que sur les importations maritimes. Le personnel et l'organisation actuels des douanes sont absolument insuffisants pour assurer la direction et le contrôle de la perception de l'impôt sur les jonques. Les fonctionnaires chinois espèrent évidemment que la question sera réglée par un compromis semblable à celui survenu pour le Tonkin en 1898.

Au Transvaal

Un vif engagement

Lord Kitchener télégraphie : « Prétoria, 28 octobre — Lord Methuen a, en ce moment, un vif engagement avec les boers. La colonne von Donop, qui venait de l'Est et marchait sur Zeerust, a été attaquée, le 24 octobre, près de la rivière de Great-Americo, par les commandos de Delarey et de Kemp. Ceux-ci, sortant d'une brousse épaisse, conduisirent l'attaque avec une grande énergie, mais ils furent repoussés et laissèrent 40 morts y compris le commandant Ouister Hyson. Les Anglais ont eu dans cette affaire 28 morts dont 2 lieutenants et 55 blessés dont 5 officiers. Les boers leur ont pris huit chariots. Les troupes anglaises se sont conduites avec une grande bravoure. Il y a eu, en effet, 37 morts et blessés rien que parmi les conducteurs et les artilleurs de la batterie de campagne et les 20 hommes qui l'escortaient.

Cette dépêche paraît annoncer une nou-

velle défaite anglaise ; on conviendra en effet, que des combattants qui s'emparent de huit chariots, sont loin d'être vaincus.

Lord Kitchener atténué, semble-t-il, une sévère défaite ; dans tous les cas, ces victoires anglaises sont un peu dans le genre de celles de Pyrrhus.

D'un autre côté, les troupes qui sont à la poursuite de Botha ne sont pas très heureuses dans leurs opérations ; le généralissime boer est rencontré sur tous les points, mais il est insaisissable ce qui n'empêche pas les journaux anglais d'annoncer que sa capture est imminente.

INFORMATIONS

Le scrutin de liste

La commission du suffrage universel entendra prochainement M. Waldeck-Rousseau au sujet du scrutin de liste. Le président du conseil repoussera le projet.

Le conflit franco-turc

L'Agence Havas communique aux journaux la note suivante :

« On observe dans les milieux officiels la plus grande réserve, en ce qui concerne le départ inopiné de l'escadre de la Méditerranée. Le bruit a couru avec persistance, dans la soirée, que le gouvernement, décidé à agir énergiquement pour arriver au règlement du conflit franco-turc, avait chargé l'amiral de Maigret de faire une démonstration navale dans les eaux turques. Mais si ce bruit, assez vraisemblable en somme, n'a pas été démenti, il n'a pas reçu non plus à l'heure actuelle de confirmation officielle. On conçoit d'ailleurs fort bien, si cette hypothèse est exacte, que le gouvernement ne puisse faire de communication quelques heures seulement après le départ de nos bâtiments. Une indiscretion sur le véritable caractère de la mission de l'amiral de Maigret et sur le but de l'escadre, pourrait même présenter de sérieux inconvénients. Quoi qu'il en soit, on sera assez rapidement fixé et la journée de demain ne se passera sans doute pas sans que l'on sache la cause de l'appareillage de l'escadre : exercices de tir ou démonstration navale. »

Emprunt de 265 millions

Le ministre des finances a soumis mardi matin, au conseil des ministres un projet de loi comportant l'émission de rentes à 3 0/0 perpétuelles jusqu'à concurrence de 265 millions.

Cet emprunt est fait pour rembourser au trésor les avances faites depuis 2 ans par le ministère des finances, pour l'expédition de Chine et pour payer les indemnités dues aux victimes des Boxeurs.

Cet emprunt, du reste, sera remboursé par l'indemnité de 450 millions de taëls que la Chine, selon les dernières conventions, doit payer à la France, en 39 annuités.

Ce projet d'emprunt a été déposé sur le bureau de la Chambre.

Interdiction du Blanc de Céruse dans les Travaux militaires

Le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux commandants de corps et aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon ainsi qu'au général commandant la division de Tunisie :

Mon cher général,

Les dangers que présente pour les ouvriers employés aux travaux de peinture l'usage des couleurs à base de blanc de céruse ont été

souvent signalés et ont donné lieu récemment à un avis du comité consultatif d'hygiène publique en France, faisant ressortir qu'il est très désirable au point de vue hygiénique de substituer le blanc de zinc au blanc de céruse. Cette substitution peut, d'ailleurs, être réalisée sans inconvénient au point de vue technique.

J'ai, en conséquence, décidé que, pour tous les travaux exécutés dans les établissements militaires, il sera, à l'avenir interdit de faire usage de couleurs ou enduits à base de blanc de céruse. Les marchés à passer pour l'exécution de ces travaux soit de gré à gré, soit par adjudication, devront mentionner cette interdiction ; une clause spéciale sera inscrite à cet effet dans le cahier des charges.

En ce qui concerne ceux des marchés en cours qui n'expireront pas à la fin du présent exercice, les services intéressés passeront avec les adjudicataires des actes additionnels fixant le prix et le mode d'exécution des peintures et enduits à base de blanc de zinc. Les directeurs des services et établissements et les chefs de corps auront également à faire observer cette interdiction lorsqu'il sera procédé à des travaux de peinture par la main-d'œuvre militaire.

Le droit de se marier

M. Arbouin, député de l'Aube, adresse à M. Caillaux une longue lettre dans laquelle il se plaint très vivement des procédés de l'administration des finances, qui refuse à un de ses agents le droit au mariage. Ce cas n'étant pas particulier, M. Arbouin, après avoir protesté contre ces abus, sollicite une réforme générale. Il s'agit, en l'espèce, du cas d'un commis principal des contributions indirectes auquel l'administration s'obstine à refuser l'autorisation de se marier, sous prétexte que l'enquête ordonnée n'aurait pas été favorable à la fiancée.

Les étudiants en médecine

Aux termes de la circulaire du 12 décembre 1899, le délai accordé aux jeunes gens dispensés de l'article 23 pour justifier de leur droit à la dispense définitive a été reporté du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre, en raison de la session d'examens qui a lieu en novembre dans les diverses Facultés.

Une note ministérielle fait connaître que la date fixée pour l'envoi des états concernant les étudiants en médecine surpris d'un emploi de médecin auxiliaire et devant être rappelés à l'activité sera, à l'avenir, également reportée du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre.

Eclairage électrique sans fil

La *Wesminster Gazette* de Londres annonce qu'on a fait des essais sur une nouvelle lampe électrique, inventée par M. Armstrong et que cette lampe a fourni sans l'aide d'aucun fil la lumière à une distance de 4 à 5 milles de la source d'électricité.

M. Armstrong, considérant la terre comme grand réservoir d'électricité, s'en sert pour la transmission de l'énergie électrique en combinant ce courant de basse tension avec des décharges d'un haut potentiel.

La batterie qu'il emploie n'est que de huit volts et le courant est inférieur à un ampère. On est arrivé, à l'aide de cette théorie, à diriger une torpille sans aucun fil électrique.

L'expérience de la torpille sans fil a été faite avec succès, samedi, à Hughenden.

Traversée du Niagara en tonneau

Mme Anna Taylor, qui a fait la traversée des chutes du Niagara jeudi dernier dans un baril, en est sortie vivante, mais elle est aujourd'hui menacée d'une fièvre cérébrale par les émotions et les chocs qu'elle a subis.

Elle s'était embarquée dans un tonneau de six pièces de haut, lesté au fond par de gros poids pour le maintenir en équilibre. On attachait ensuite la passagère de telle sorte

q'elle ne fût point projetée contre les parois de sa « nacelle », et elle tenait un oreiller dans ses deux mains pour protéger sa tête contre les heurts.

Ainsi installée « confortablement » on l'abandonna au caprice des rapides et des tourbillons. Le tonneau, affreusement ballotté, fut emporté directement vers le fameux saut du Fer-à-cheval, et disparut dans un plongeon formidable de 163 pieds du côté des rapides canadiens, qui coulent avec une vitesse de dix lieues à l'heure. Après avoir été le jouet des courants, on put enfin le recueillir. Il était rempli d'eau jusqu'au tiers.

Sans se soucier d'une forte contusion à la tête, Mme Taylor s'écria, dès qu'on l'eût repêchée : « Ai-je bien réellement franchi les chutes ? » On conçoit quela pauvre femme ne se soit pas rendu un compte exact de ce qu'elle a fait.

Cette intrépide navigatrice, une veuve, âgée de 43 ans, est une maîtresse d'école. Elle a déclaré que son but, en entreprenant ces étranges exercices, est de gagner assez d'argent pour purger une hypothèque sur une ferme qu'elle a dans l'Ouest. Elle y a toujours gagné, paraît-il une demande en mariage.

Un autre navigateur, Peter Niessen, de Chicago, a traversé plus facilement les rapides ces jours derniers avec un bateau de son invention, qu'il a baptisé le *Fool-Killer*, le « tueur de fous ».

L'exécution de Czolgosz

Czolgosz, l'assassin du président Mac Kinley, a été exécuté marié. Une dépêche d'Auburn (Etat de New-York) donne les détails suivants sur les derniers moments du condamné :

Czolgosz a eu lundi une attaque nerveuse, puis il s'est montré impassible jusqu'à la fin de la soirée.

Plusieurs prêtres lui ont rendu visite, mais il a de nouveau refusé de renoncer aux doctrines anarchistes.

Czolgosz a eu avec son frère et son beau-frère une entrevue, au cours de laquelle il a déclaré une fois de plus n'avoir eu aucun complice. Il a ajouté qu'il n'avait besoin ni d'un prêtre ni d'un pasteur avant sa mort.

Le directeur de la prison a répondu par un refus à la requête du frère et du beau-frère de Czolgosz qui désiraient assister à l'exécution.

Czolgosz a été réveillé à 4 h. 45 : il dormait profondément : réveillé, il n'a manifesté aucune émotion, et a mangé de très bon appétit un excellent déjeuner qui lui a été servi.

A 7 heures 5', Czolgosz a été conduit dans la salle de l'exécution, où se trouvaient 26 témoins.

L'assassin de Mac Kinley était très pâle, il s'assied sur le fauteuil électrique, et tandis que les gardiens lui fixèrent les courroies sur le front et sur le menton, il dit qu'il ne regretait pas son crime.

A 7 heures 12', l'électricien sur l'ordre du gardien-chef a tourné le commutateur : un courant électrique de 1700 volts fut ouvert : les courroies ont craqué, les mains du condamné se sont serrées convulsivement ; le corps était extrêmement tendu.

Le courant a été maintenu pendant 55 secondes à la force de 1700 volts.

Le courant interrompu, un docteur a mis la main sur la région du cœur et a constaté que toute pulsation était arrêtée : néanmoins un autre courant fut lancé : le corps s'est raidi de nouveau.

Czolgosz, était bien mort ; l'exécution a duré à peine 4 minutes, depuis le moment où le condamné avait quitté sa cellule.

Le corps du supplicé a été enterré dans un terrain dépendant de la prison.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil de Préfecture

Le conseil de Préfecture se réunira le vendredi 8 novembre, à 10 heures du matin pour examiner les affaires suivantes :

1° Les sieurs Molines, Brunet et consorts de Poudens, contre la compagnie d'Orléans, ligne de Montauban à Brive. Demande en indemnité.

2° Le sieur Gélis, de Costeraste, contre la commune de Gourdon, arrêté du conseil du 1er mai 1901. Demande d'interprétation.

3° Les entrepreneurs du lycée Gambetta contre la ville de Cahors. Demande d'interprétation du cahier des charges.

4° Les sieurs de Maynard et Rousseau,

agents d'assurances à Cahors, contre l'administration des contributions directes, et contribution des patentes. Demande en décharge.

Enseignement

Par arrêté ministériel en date du 23 octobre, Mlle Assomption, professeur à l'école primaire supérieure de St-Céré est nommée professeur et chargée des fonctions d'économiste à l'école normale de Tours.

Ordres d'appel

Les ordres d'appel des jeunes soldats de la classe 1900 et des ajournés des classes 1899 et 1898, seront à partir du 2 novembre 1901, déposés dans toutes les brigades de gendarmerie de la 4e subdivision ; (Castelnau, Montcuq, Limogne et Laibenque) où les intéressés pourront les retirer contre émargement jusqu'au 9 novembre inclus.

CAHORS

Conseil municipal

Session de novembre

Le conseil municipal se réunira le mardi 5 novembre prochain à 4 heures précises du soir.

Ordre du jour :

Demande d'autorisation de défendre à l'action intentée contre la ville par les Entrepreneurs du Lycée Gambetta.

Demande de prorogation de bourse au Lycée par M. Mention.

Budget des chemins vicinaux ordinaires. Offre de vente par M. Fayret.

Demandes par Mesdames Hava et Nayrac de remises de frais d'externat pour leurs filles, élèves du collège.

Rapports des commissions. Rivière du Lot. Prise d'eau. Demande Costes Pierre.

Nomination des commissions. Dépenses imprévues. Compte rendu.

Au Conseil municipal

Dans la dernière séance du Conseil municipal il fut décidé que le Conseil donnerait dans la prochaine séance son avis sur la demande d'autorisation formulée par les Carmélites, Capucins, Frères, de Cahors.

Quoique nous estimons que cet avis eût pu être donné immédiatement, sans que besoin fut de discussion en commissions réunies, nous nous étions tu, persuadé que le refus d'un avis favorable était... acquis.

Mais aujourd'hui on nous annonce que le Conseil doit se réunir le 5 novembre à 4 h. de l'après-midi, et sur l'ordre du jour de la séance qui nous a été communiqué, est soigneusement biffée cette question des congrégations.

Pourquoi ? Il semble que nos édiles soient très disposés à retarder le plus possible la discussion d'une telle question !

On nous affirme que ce renvoi d'une séance à une autre, est voulu simplement pour permettre à tous les conseillers d'être présents à la délibération.

Dans ce cas nous nous inclinons, approuvant nos édiles de prendre leurs mesures pour être tous présents à cette séance. La Réd.

Le parricide Brugous

Mardi, le bruit courait en ville que l'exécution de Brugous, le parricide de Lagarrigue condamné à mort, le 4 septembre, par la cours d'assises, devait avoir lieu dans la nuit.

Hier mercredi, le bruit s'accroissait. Nos renseignements nous permettent d'affirmer que si l'exécution doit avoir lieu, ce ne sera pas avant la semaine prochaine.

Toutefois, en prévision de cette exécution, la 5e compagnie du 7e de ligne est consignée, prête à partir pour Figeac, dès que l'ordre en sera donné.

C'était cette désignation de la compagnie de service qui avait donné crédit à ces bruits qui mardi et mercredi circulaient en ville, et qui parmi une population spéciale faisaient de ces soirs, presque des soirs de réjouissance! ...

D'aucuns même, nous affirment-on auraient pris le train de Capdenac, de 6 h. 30 ne voulant pas perdre l'occasion de... jouir d'un spectacle aussi pénible! ...

N'est-ce pas profondément triste !

*

Si l'on en croit la rumeur publique le parricide Brugous ne va pas tarder à être

exécuté. Son avocat aurait été appelé à Paris pour implorer auprès de M. Loubet la grâce de son client. On a dit à demi-mot qu'une compagnie du 7e de ligne avait reçu l'ordre de se tenir prête à partir pour Figeac pour assurer le service d'ordre.

Dans tout cela personne ne songe à Brugous. Dieu nous garde, disons-le aussitôt, de vouloir rendre intéressant ce sinistre assassin.

Il n'en est pas moins vrai que la société, si elle le livre à Deibler, va augmenter pour lui l'horreur de la peine qu'elle va lui appliquer.

Qu'on songe, en effet, à ce malheureux qui enfermé à la prison de Cahors, sait, de par le verdict qu'il a entendu, qu'il doit être tué à Figeac ; qui, lorsqu'on viendra l'extraire de cette cellule où il attend la décision du chef de l'Etat, pour le transporter à Figeac, ne pourra pas se tromper sur la cause du voyage. Qu'on songe à ce trajet de Cahors à Figeac, à ces longues heures où cet homme fera, en pleine connaissance, une lente agonie. Et qu'on nous dise si ces procédés sont dignes d'une nation civilisée.

L'Espagne met, nous le savons ses condamnés à mort, en chapelle pendant plusieurs jours. Mais nous avons toujours cru que la France valait, à ce point de vue, mieux que l'Espagne. Il n'en est rien hélas ! et le voyage de Cahors à Figeac vaut la mise en chapelle.

Il était cependant facile de prévoir ce qui arrive et nous ne comprenons pas qu'au lendemain du verdict, le parquet n'ait pas fait transférer à Figeac où il devait, le cas échéant, subir sa peine, le parricide Brugous.

Nous croyons que l'opinion publique l'en blâmera vivement.

LES LOIS SUR LE TRAVAIL

(Suite)

ENFANTS EMPLOYÉS DANS LES INDUSTRIES DE L'ALIMENTATION

Les ouvriers appartenant aux industries de l'alimentation ne bénéficient pas de la protection des lois réglementant le travail ; il résulte, en effet, d'un avis du Conseil d'Etat que les professions de boulangers, charcutiers, pâtisseries, cuisiniers, restaurateurs, etc., doivent être considérées comme se rattachant plutôt à la vie domestique qu'à l'industrie proprement dite. Il n'y a donc pas lieu, ainsi que le déclare M. le ministre du commerce dans une de ses circulaires, de leur reconnaître un caractère industriel au sens légal du mot, et, par suite de leur appliquer la loi du 2 novembre 1892, sur le travail des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels ni celle du 12 juin 1893, sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs.

Les chambres syndicales ouvrières intéressées et diverses commissions départementales du travail ont émis le vœu que les ouvriers dont il s'agit soient soumis à ces dernières lois ; on peut croire que le législateur leur donnera prochainement satisfaction.

Mais, entre temps, les enfants — les apprentis — employés dans ces industries, comme d'ailleurs tous ceux qui appartiennent à des professions qui ne sont pas visées par la loi du 2 novembre 1892, peuvent réclamer le bénéfice de la loi du 22 février 1851, relative au contrat d'apprentissage, dont nous rappelons ci-après les principales dispositions :

La durée du travail effectif des apprentis âgés de moins de quatorze ans ne peut dépasser dix heures par jour ; pour les apprentis âgés de quatorze à seize ans, elle ne peut dépasser douze heures.

Aucun travail de nuit — c'est-à-dire tout travail fait entre neuf heures du soir et cinq heures du matin (limite fixée par la loi) — ne peut être imposé aux apprentis âgés de moins de seize ans.

Les dimanches et jours de fêtes reconnues ou légales, les apprentis, dans aucun cas, ne peuvent être tenus, vis-à-vis de leur maître à aucun travail de leur profession ; dans le cas où l'apprenti se trouve obligé, par suite des conventions ou conformément à l'usage, de ranger l'atelier aux jours ci-dessus marqués, ce travail ne peut se prolonger au delà de dix heures du matin.

Ce sont les officiers de police judiciaire dépendant de l'autorité administrative, et non les inspecteurs du travail, qui sont chargés de surveiller l'application de la loi du 2 février 1815.

T. DÉMINES.

Bourse aux vins

Un marché aux vins aura lieu à Cahors lundi 4 novembre à 1 heure 1/2 de l'après-midi au siège de la société (Café Tivoli).

Tribunal correctionnel

Audience du 31 octobre 1901

Délit de pêche. — Les nommés Audu, Joseph, 29 ans, de Toulouse, actuellement domicilié à Cahors, Astor Jean, 17 ans, et Lesbros, 42 ans, de passage à Cahors, sont condamnés pour délit de pêche à 20 fr. d'amende.

Prestation de serment. — Les gendarmes Suzanne, de Gourdon, et Blanzzy, d'Assier, nouvellement nommés, ont prêté le serment d'usage.

Vagabondage et mendicité. — Le nommé Sassart, 45 ans, sans domicile fixe, est condamné à 15 jours de prison pour vagabondage et mendicité.

Théâtre de Cahors

Les Femmes Nerveuses de MM. Toché et Blum, et Tête de Linotte de MM. Barrière et Gondinet, voilà le spectacle que va nous donner prochainement une troupe parisienne à la tête de laquelle nous verrons avec plaisir l'étoile parisienne Jeanne May, qui joue le principal rôle dans les deux pièces. Les Femmes Nerveuses et Tête de Linotte sont deux chefs-d'œuvres dont la presse entière a été unanime à célébrer les succès. Jeanne May est une artiste de premier ordre dont ces débuts ont été suivis de créations les plus brillantes et toutes couronnées de succès. La Troupe Parisienne est une troupe de choix composée de MM. Paul Didier, des Variétés, Turcan, Guérin, Darcia, etc., Mmes Paulette Didier, Danjou, Dexam, etc., qui sont tous et toutes des artistes de talent, jusqu'aux plus petits rôles.

Cette excellente soirée aura lieu le mardi 5 novembre.

Nous aurons prochainement une représentation extraordinaire par la tournée Albert Chartier, qui nous donnera le plus grand succès de l'académicien, Victorien Sardou, Patrie ! qui fait le maximum des recettes à la Comédie-Française, ce qui est un fait assez rare, dans les annales théâtrales pour mériter d'être signalé, avec des interprètes tels que M. Montlouis et Mlle Réal, deux artistes qui ont fait plusieurs créations sur le théâtre de l'Odéon. M. Jeandrieu qui a créé pendant des années les rôles importants sur les théâtres de la Porte-Saint-Martin et de l'Ambigu ; M. Chartier dans le sonneur Jonas, nous garantissent une soirée intéressante, aussi nous engageons les amateurs à se presser à la location pour s'assurer une bonne place.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DES 31 OCTOBRE ET 3 NOVEMBRE. Table listing musical pieces and performers like Allegro Militaire, L'Ambassadrice, etc.

De 4 à 5 heures. Allées Fénélon

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 au 31 octobre 1901

Naissance Toulouse, Pierre-Marie-Emile, rue Victor Hugo.

Mariage Buzenac, François, employé à la préfecture du Lot et Feyt, Irma-Jeanne-Berthe, institutrice.

Décès Amat, Jeanne, teinturière, 73 ans, rue Clément-Marot, 6.

Décès Amat, Jeanne, teinturière, 73 ans, rue Clément-Marot, 6.

Arrondissement de Cahors

SAUZET. — Changement de foire. — Le maire de la commune Sauzet a l'honneur d'avertir le public que la foire qui, régulièrement, devrait se tenir le jeudi 14, sera avancée au jeudi 7 novembre, pour coïncidence avec celle de Montcuq.

VILLACABRAS La meilleure des Eaux Purgatives Naturelles

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Arrestation. — La nommée Rosalie Couzy, de Comiac, a été prise en flagrant délit de colportage d'allumettes de contrebande et écrouée à la prison de Figeac.

SAINT-LAURENT-LES-TOURS. — Démission. — On annonce la démission, pour cause de santé, de M. de Lavour-Laboisse, maire de Saint-Laurent-les-Tours.

CAJARC. — Le meurtrier de Salvagnac-Cajarc. — La gendarmerie s'est transportée au domicile de Jean Vialettes pour opérer la saisie du fusil qui lui a servi à tuer sa femme.

Cette arme, qui sera déposée comme pièce à conviction au greffe du tribunal de Villefranche, est un fusil double, à piston, aux canons non rayés.

Conseil municipal. — Séance du 27 octobre. — M. Cazeau est nommé secrétaire, et lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations. M. le Maire donne lecture d'une décision en vertu de laquelle l'hospitalisation de la femme Blachard, indigente, cessera, à partir du 1er novembre, d'être à la charge de la commune. On discute ensuite sur l'utilité qu'il y aurait pour la ville à acheter le petit jardin limitant au midi la cour de l'école des filles. M. le Maire invite ses collègues à aller se rendre compte sur les lieux, car la question reviendra dans quinze jours ou trois semaines, à la session ordinaire.

CAPDENAC. — Noyée. — Une femme de Balaguier, l'épouse Vié, âgée d'environ 60 ans, subitement atteinte de troubles cérébraux, avait manifesté l'intention de se suicider.

Pendant que son mari, qui est carillonneur, s'était rendu à l'église vers six heures du matin, pour sonner les cloches, cette malheureuse, trompant la surveillance de la femme qui la gardait, est allée se jeter dans le Lot.

Le cadavre de la femme Vié a été retrouvé le même jour dans la rivière à quelques mètres en aval du pont de Balaguier.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Ligne de Carsac à Gourdon. — Les travaux d'extraction du ballast nécessaire à notre tronçon de ligne sur Carsac ont dû être momentanément abandonnés par suite de la crue subite de la Dordogne qui a emporté la passerelle et la voie établies à cet effet sur cette rivière, tout près de Calviac.

Le ballastage que les trains amènent ici journellement provient du dépôt fait à Carsac depuis longtemps.

Les 14 ou 15.000 mètres cubes qui manquent seront enlevés au moyen d'un excavateur, au mois de mars ou en avril, lorsque les eaux auront baissé.

Par conséquent, la livraison de la ligne n'aura de ce chef aucun retard et pourra être faite au mois de juillet prochain.

Don à la bibliothèque. — Notre distingué compatriote M. le docteur Auguste Cabanès, directeur de la Chronique médicale, vient de faire don à la bibliothèque de notre ville de cent six ouvrages littéraires, scientifiques et d'histoire.

Table with 3 columns: Communes, M. Daffas, M. Fabre. Rows include Dégagnac, Lavercantière, Léobard, Rampoux, Salviac, Thédillac, and Totaux.

Nous recevions mardi, trop tard pour notre dernier numéro, la note suivante :

Dimanche 27 octobre, M. Jean Daffas propriétaire à Salviac a été élu conseiller général du canton de Salviac par 881 voix contre 716 données à M. Fabre, officier de santé, maire de Dégagnac.

La lutte a été des plus chaudes et il a fallu que les électeurs fassent preuve de la meilleure discipline républicaine, pour assurer, en la personne de M. Daffas, le triomphe du programme radical.

Cette élection fait le plus grand honneur au nouveau et tout jeune conseiller général. Nous sommes heureux de joindre nos vives félicitations à celles de tous les vrais républicains du département.

Voici les remerciements adressés par M. Daffas aux électeurs.

Aux électeurs du canton de Salviac

Chers électeurs,

Grâce à votre esprit de discipline, nous avons remporté le 27 octobre une éclatante victoire.

Pour vous égarer et surprendre votre bonne foi, notre adversaire n'avait pas hésité à faire alliance avec les partis les plus opposés. Notre succès n'en est que plus glorieux et c'est avec joie que j'adresse mes sincères remerciements à tous les électeurs du canton qui ont affirmé sur mon nom leurs convictions nettement républicaines, et plus particulièrement à ceux des quatre communes qui m'ont donné la majorité.

Quant aux républicains qui se sont laissés égarer, nous ne désespérons pas d'eux; ils ne sont pas les véritables coupables. Sans aucun ressentiment à leur égard, nous croyons pouvoir compter sur eux pour l'avenir.

Elu d'hier, je tiens à vous assurer de nouveau de tout mon dévouement.

Jeune, mes convictions n'en sont que plus ardentes; sûr des forces de notre parti, je n'ai eu à faire aux autres aucune concession et fier de cette indépendance j'aurai à cœur de défendre la cause républicaine, en même temps que les intérêts du canton.

Vive la République démocratique ! Salviac, le 28 octobre 1901 J. DAFFAS conseiller général.

St-GERMAIN. — Foire. — Sans doute à cause des pressants travaux de la saison, la foire de St-Germain n'a pas eu son importance habituelle.

Voici les cours pratiqués : Bœufs de boucherie; de 30 à 32 fr. les 50 kilos; d'attelage de 400 à 700 fr. la paire veaux, de 0,70 à 1,75 le kilo; bouvillons, de 350 à 400 fr. la paire,

Brebis avec agneau ou prêtes à mettre bas; de 25 à 35 fr. pièce; antenaises, de 18 à 22 fr. pièce; moutons de boucherie, de 8,65 à 1,70 le kilo,

Porcs de charcuterie de 45 à 48 fr. les 50 kilos, d'élevage de 16 à 20 fr. la pièce, gibiers en petite quantité: lièvres, de 4 à 5 fr. fr. pièce; perdreaux de 1,75 à 2 fr. pièce. Volaille de 0,50 à 0,60 la livre. Œufs 0,90 la douzaine.

A LOUER A CAHORS GRANDE MAISON (Pièces vastes et bien distribuées) AVEC JARDIN PRIX MODÉRÉ S'adresser au bureau du journal.

BULLETTIN FINANCIER

Le mouvement de hausse signalé hier sur les rentes et les valeurs françaises s'est encore accentué par suite des rachats des vendeurs de primes.

Le 3 0/0 a passé de 100,70 à 100,80; le 3 1/2 0/0 à 101,90 et l'amortissable à 99,45 sont fermés sans changement.

Le Crédit Foncier est demandé à 680; le Comptoir d'Escompte s'est avancé à 557; le Crédit Lyonnais a passé de 973 à 977; la Société générale s'élève à 604.

Nos chemins n'ont pas varié.

Le Suez en hausse de 10 fr. finit à 3730.

Les fonds étrangers sont sans changement notable.

Voici l'avis officiel de répartition de 178.000 obligations privilégiées 3 0/0 de la Cie française des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yun-Nan.

Il est alloué aux souscripteurs; de 1 à 9 obligations, 1 obligation; — de 10 à 27, 2 obl. — de 28 et au-delà, 9 0/0 des demandes, toute fraction égale ou supérieure à une 1/2 obligation donnant droit à une obligation entière.

Les souscripteurs recevront des titres définitifs.

A Bruxelles. — Les Acieries d'Anvers Capital sont à 123; la Métallurgique Roumaine à 168.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1° à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert; 2° en Province: dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes:

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

Table with 2 columns: Itinéraires (e.g., DE PARIS à TOURS), and Premières livraisons d'une collection qui sera continuée.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de la Toussaint 1er novembre 1901

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du samedi 26 octobre inclus au dimanche 3 novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 4 novembre.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par les dits tarifs lorsqu'elle expirera après le 4 novembre.

Bulletin météorologique table with columns: DATES, TEMPÉRATURE (maxima, minima), Pression atmosphérique, Temps. Includes forecast: Temps probable: Variable D' HERBEAU.

LE GRAND-ANNUAIRE

DU LOT POUR 1902

Contenant les prévisions du temps, par XAINTRAILLES, d'Essonne (Puy-de-Dôme).

Illustré de plus de 500 gravures et précédé d'un grand roman inédit :

CLÉMENT MAROT A CAHORS

Prix : 60 centimes Cahors, E. DELSAUD, éditeur, rue de la Mairie Et chez tous les libraires du département

LE

PUITS QUI PARLE

PAR JEANNE SANDOL

XIX

— Je viens vous rappeler votre promesse et réclamer de vous nommer mon père, en vous priant de vouloir bien m'accorder la main de Mlle Geneviève, dit Pierre en s'inclinant.

— Aujourd'hui comme il y a deux ans, je vous dirai, monsieur, que votre demande nous honore et que vous avoir pour fils serait un bonheur pour moi. Mais, comme il y a deux ans, j'ajouterais que je ne suis pas le seul que cette question intéresse... Vous en conviendrez vous-même, n'est-ce pas ? dit encore M. Davillier en souriant finement. J'ai laissé ma fille entièrement libre de disposer de sa personne.

En prononçant ces mots, M. Davillier laissa percer une certaine gêne.

— Pas plus que vous, monsieur, je ne puis avoir la pensée de devoir mademoiselle votre fille à tout autre qu'à elle-même. Mais je veux espérer que la réponse de Mlle Geneviève me sera peut-être un jour favorable. Sans me connaître particulièrement, elle doit avoir sur mon compte une opinion que vous, monsieur, ainsi

que votre fils devez lui avoir transmise. J'aime à croire que cette opinion n'a rien qui me soit défavorable.

— N'en doutez pas, répondit avec empressement M. Davillier.

— Eh bien ! alors, puis-je vous prier de me présenter à Mlle Geneviève en m'autorisant, dès aujourd'hui, à lui faire ma cour, puisque tel est le terme consacré, dit-il en souriant. Mais je préfère vous dire simplement : permettez-moi de me faire connaître à elle, tel que je suis, avec mes défauts et les quelques qualités que vous voulez bien me reconnaître. Si, après cette épreuve, Mlle Geneviève me juge digne d'elle et qu'elle me confie son bonheur, j'ose vous affirmer, monsieur, que je ne faillirai pas à ma tâche.

Alors, évoquant le malheur qu'il avait causé, Pierre reprit : — Cette tâche me sera doublement un devoir... J'aurai tant à préparer... tant de souffrances à faire oublier à votre chère enfant !... Depuis ce jour fatal où, par mon imprudence, je mis ses jours en danger, le remords ne m'a point quitté et je sens que je ne pourrai m'absoudre moi-même qu'en faisant une vie heureuse à celle dont j'ai si cruellement compromis l'avenir.

— Alors, s'armant de courage, Pierre osa parler de ce funeste événement.

— Les doigts de Mlle Geneviève ont-ils retrouvés certains mouvements ? Hélas ! je n'ose vous demander s'il lui a été possible de rouvrir son piano ?...

— Non, monsieur, en fille courageuse et sage, Geneviève a renoncé pour jamais à un

art qu'elle aimait. Pendant longtemps, la privation de la musique, qui était pour elle une passion, fit un grand vide dans son existence, mais grâce à l'esprit de Geneviève, ce vide est aujourd'hui comblé. Ma fille a goûté non pas au fruit défendu, fit entendre le savant en riant, mais elle a su apprécier les fruits précieux de l'arbre de la science. Sans être pédante et gardant toute la simplicité d'une enfant, Geneviève est très instruite et les choses de l'esprit la passionnent peut-être tout autant que les jouissances de l'art. Enfin, puisqu'il faut vous l'avouer, ma fille a renoncé au mariage !...

Un silence de quelques secondes suivit cet aveu.

Pierre, suffoqué par une impression qu'il ne pouvait définir, restait sans voix. M. Davillier, voulant adoucir le coup qu'il venait de porter, reprit :

— J'en ai conclu que l'esprit sérieux de ma fille la vouait au célibat. Cette résolution n'a donc rien qui vous soit personnel; ce n'est pas le mari qu'elle refuse, c'est le mariage auquel renonce Geneviève.

— A l'ardeur que ma fille met à me seconder dans certains de mes travaux — les plus accessibles à son cerveau féminin — j'ai reconnu chez elle les signes irrécusables de son goût déterminé pour la science. Ah ! monsieur ! ce n'est pas impunément qu'on s'abreuve à ses eaux vives ! Celui qui a trempé ses lèvres à cette source féconde veut s'y désaltérer toujours. La pazzia regina del mondo, s'écriait Erasme, au temps de la Sco-

lastique : La folie est la reine du monde. La reine du monde aujourd'hui, c'est la science. Elle domine tout : morale, politique, théâtre, roman, religion. « Le pouvoir de la science, a dit Napoléon, fait partie de la science du pouvoir ». Et moi je dis que, sans le secours de la science, un législateur ne fera jamais de bonnes lois...

Emporté par son exaltation, M. Davillier continua longtemps sur ce ton. Pierre n'essaya pas de l'interrompre; il comprit que ce serait peine perdue et se résigna à subir l'éloquent enthousiasme de cet apôtre de la science.

Mais pendant que Pierre écoutait, sans les entendre, les paroles du savant, son esprit était livré aux pensées les plus contradictoires.

Il était libre !... Voilà d'abord le cri de bonheur qui éclatait dans son âme... Puis la bonté de son cœur le ramenait à des sentiments plus justes et dégagés d'égoïsme. — Et c'est dans cet austère milieu, sous la direction d'un père placé en dehors de la vie pratique et réelle, que cette pauvre jeune fille passe sa vie, se disait-il. Dans ce quartier perdu, n'ayant chez elle, pour récréer ses yeux, que les lambris d'un sombre laboratoire, qu'un intérieur dépouillé de ce qui met un peu de grâce dans le plus modeste logis. Aucune des joies de la jeunesse, aucun des plaisirs du monde ne prennent place dans sa vie.

(A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXXIV

LA VENGEANCE DE CIGARETTE

— C'est un soldat révolté; cela suffit.
— C'est ce qu'il n'est pas ! C'est un homme qui souffre à la place d'un frère. C'est un gentilhomme exilé, condamné au martyre. C'est un héros qui n'a jamais été aussi grand qu'il le sera encore à sa dernière heure. Tenez ! Lisez ceci. Ce que vous refusez à la justice, à la clémence, au courage et à l'innocence, vous l'accorderez, peut-être, à un homme de votre rang social.
Elle lui tendit la déclaration écrite par le de frère Cecil.
Le maréchal jeta sur le papier un coup d'œil insouciant et froid; mais, après en avoir lu deux lignes, il eut un geste de surprise, et il continua la lecture avec un étonnement toujours grandissant.
— Royallieu ! dit-il en réfléchissant — Royallieu !
Le nom lui était familier. C'était lui qui, à la vue d'un certain chasseur d'Afrique, avait dit : « Cet homme se tient en selle comme un

soldat de la garde anglaise, sans songer qu'il avait vu ce chasseur à mainte fête de la cour et à maint rendez-vous du *high-life* parisien.
Il y avait des années depuis que le maréchal et Cecil s'étaient rencontrés dans le monde officiel; malgré cela le nom du grand seigneur anglais ressuscita dans l'âme du premier un monde de souvenirs.
Se tournant vers Cigarette avec une grave anxiété, il dit :
— Vous parlez d'une façon étrange. Comment ce papier est-il venu entre vos mains ?
— C'est ce que je vais vous expliquer : Le jour où vous m'avez donné la croix, je suis allée voir Mme la princesse Corona. C'est elle qui m'a appris que celui que nous appelons Louis-Victor appartient à sa classe sociale, est lié d'amitié d'amitié à sa famille, et vit exilé et sans nom pour une raison qu'elle ignorait. Elle avait besoin de le voir pour lui dire adieu, comme elle disait. Je me suis chargée de son message, et je lui ai envoyé Victor.
Il alla la trouver dans sa tente, seule, à une heure avancée de la soirée. C'est de là, sans doute, qu'il sortait, quand Châteauroy le rencontra. Je ne doute pas que le « Faucon noir » n'ait fait quelque allusion déplacée relativement à cette visite, et que la gifflée n'ait été donnée pour elle — pour elle ! Eh bien ! dans les rues d'Alger, j'ai vu un homme qui ressemblait absolument à Victor. Une figure bien différente, mais dénotant néanmoins la même race, voyez-vous. J'ai abordé et examiné cet homme. Lorsqu'il apprit que celui dont je parlais se trouvait sous le coup d'une

sentence de mort, il faillit devenir fou. Il s'écria : « Je suis son frère, et c'est moi qui l'ai tué — c'est pour moi qu'il a supporté les souffrances de l'exil; si mon frère périt, c'est moi qui l'aurai perdu ! » Alors je l'ai prié de m'écrire cette déclaration-là, puisque tous ces noms anglais m'étaient inconnus. Je vous l'ai apportée pour que vous puissiez reconnaître sa signature et vous convaincre de vos propres yeux que j'ai dit la vérité. Et maintenant, faut-il que cet homme soit tué comme une bête fauve ? Est-ce de la mort que la France récompensera le héros de Zaraila ?
Elle se tut, tandis que ses yeux adressèrent un appel plein d'angoisse à l'homme dont la figure penchée sur elle restait toujours immobile.
Elle venait de lancer sa dernière flèche; si celle-là maaquait le but, tout était perdu.
Tout à coup, le maréchal semblait revenir de ses rêveries. Il fut visiblement touché quand il se rappela la honte [qui, maintes années auparavant, avait flétri le nom de Bertie Cecil. Maintenant, il comprit tout; l'affaire lui semblait claire comme cristal de roche sous le nouveau jour qu'y répandaient les révélations de la jeune femme.
Sa main s'appesantit d'un geste énergique sur l'affût du canon, auquel il se tenait adossé.
— Mort de Dieu ! c'était la faute de son frère, et non la sienne !
Il y eut un long silence; les assistants, qui ne savaient rien de toutes ces choses que le maréchal se rappelait si bien, sentirent instinctivement qu'en ce moment une existence

irréprochable venait d'être libérée d'un soupçon écrasant.
Cigarette poussa un soupir long et profond. Elle savait que Cecil était sauvé. Sans savoir ce qu'elle faisait, elle saisit de ses deux mains suppliantes les bras du maréchal, fouillant son regard du sien dans une angoisse ineffable.
— Vite ! vite ! dit-elle d'une voix hâlétante. — Les heures marchent si rapidement, pendant que nous parlons ici, lui...
Les paroles moururent sur ses lèvres. Le maréchal se tourna brusquement vers un officier d'état-major :
— Une plume et de l'encre ! Immédiatement ! Ma brave enfant, que faut-il vous répondre ? J'envoierai un aide de camp avec l'ordre d'arrêter l'exécution de la sentence. Elle doit être ajournée jusqu'à ce que nous sachions toute la vérité. S'il en est ainsi qu'il paraît maintenant, il sera sauvé, pourvu que l'Empire le puisse sauver.
Elle le regarda avec un sourire dont la tristesse glaça son cœur.
— Son honneur, murmura-t-elle; — son honneur, sinon sa vie !
— Il la comprit; il courba sa tête fière et hautaine et dit, en se penchant vers elle :
— Certainement ! Nous rétablirons son honneur, si tout autre justice venait trop tard.
(A suivre).

MAISON
LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS
Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiséptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.
LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e. — Sommaire du 31 Octobre 1901.
Vieilles Nacla : Chronique. — Jean de Montthéas. — La plus heureuse. — Pierre de Lano et Emmanuel Gallus : L'homme au capuchon gris (suite). — H. de Balzac : Eugénie Grandet (suite). — François Deschamps : Au coq d'or (suite). — Jean Bouvier : Une étrange affaire (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite).
LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^o, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain Paris.) 6^e.
Sommaire du n° 1484, du 2 novembre 1901.
Canon de campagne à tir rapide, par le lieutenant-colonel Delauney. — Action physiologique de l'eau de mer sur les poissons d'eau douce, par Alb. Larbalétrier. — L'éthérisation des plantes en culture forcée, par Albert Maumené. — Lampe à alcool et poste de projection du micrographe, par G. Mareschal. — La pêche des éponges, par Henri Coupou. — La liquéfaction des gaz, par D. B. — Percuteur à air comprimé, par J. Morat. — L'éclair en boule, par Marius Otto. — Les derniers progrès de la métallurgie de l'acier, par Paul Aimé. — Bibliothèque à supports coulissants, par G. Chalmers. — Interrupteur-turbine pour courants électriques, par H. Denis. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 28 octobre 1901, par Ch. de Villedeuil. — Une automobile illégitime, par D. Lebois.
Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.
TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 44 (2 novembre 1901).
1^o Voyage en Mongolie, par M. le Baron de Batz.
2^o A travers le monde : Les grands Domaines franco-tunisiens, par G. du Boseq de Beaumont (suite).
3^o Civilisations et religions : La vie sociale au Japon. — Le Congrès international de Christiania pour l'exploration des mers.
4^o Aux pays inconnus : A la Conquête du pôle Nord. — Nouvelles de Peary.
5^o L'Expansion Coloniale : Le Congo français en 1900.
6^o La lutte économique : Les câbles sous-marins anglais.
7^o A travers la nature : La production du charbon.

8^o Parmi les races humaines : Départ d'une expédition scientifique pour la Bolivie.
9^o Livres et Cartes.
10^o Les Revues Etrangères : Corfou et ses chants populaires (Travel, Londres). — Janina et l'Épire (Revue générale, Bruxelles).
Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.
Bureaux à la librairie Hachette et C^o, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6^e.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1509^e livraison (2 novembre 1901).
Un Héros de treize ans, par Léo Dex. — Les Almanachs, par Louis Barron. — Les Câbles sous-marins, par Daniel Bellet. — Tante Lolotte, par B.-A. Jeanroy. — Claude Gellée dit le Lorrain par Louise Compain-Massebiau.
Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.
Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6^e.

SAINT-NICOLAS. — 22^e année. — Sommaire du n° 48 — du 31 octobre 1901.
Pierrot Don Quichotte, par Tante Nicole. — La Lyre d'Or, par Ed. Maynial. — Comment Denise fit connaissance avec Ned, par Victorien Aury. — Cocorico, par Jules Chancel. — La Filie des Boërs, par Paul Roland. — Sur la Plage, par L. Margery. — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres.
Illustrations de J. Geoffroy
Brend'amour, A. Birch, Edmond Gros, A. Bertrand, A. Le Roux.
Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.
Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.
Abonnements : Paris et Départements : six mois 10 fr. ; un an 18 fr.

Vient de paraître :
LE GUIDE DES MÈRES ET DES NOURRICES
Par le Docteur RENARD
Ancien médecin inspecteur des enfants
Cet important ouvrage est une véritable encyclopédie de tout ce qui a rapport à la première enfance :
Dans la 1^{re} partie, l'auteur donne à la future maman les conseils à suivre pour avoir une heureuse grossesse. Il prend ensuite l'enfant à sa naissance et le suit pendant tout son élevage, qu'il soit élevé au sein par sa mère ou une nourrice ou qu'il prenne le biberon.
La 2^e partie est consacrée au sevrage et à la dentition.
Le 3^e traite de l'hygiène de l'enfant, des bains, du coucher, du sommeil, du réveil, des sorties, de la marche.
Dans la 4^e partie, l'auteur s'occupe des principales affections qui peuvent sévir sur l'enfant en bas âge : affection de l'appareil digestif, diarrhée, entérite, bronchite, coqueluche, fluxion de poitrine, convulsion, méningite.
Un chapitre spécial traite des fièvres éruptives : rougeole, variole, scarlatine, fièvre typhoïde.
Cet ouvrage donne le traitement à suivre, dans les croûtes de lait, la jaunisse, les brûlures, la hernie, etc. Il termine par un tableau pour la dentition et les pesées de l'enfant.
En consultant ce faible résumé de la table des matières de cet ouvrage, on voit que rien n'a été négligé pour en faire un guide quise-

ra journallement consulté par les mamans auxquelles il rendra de grands services.
Envoi franco contre un mandat poste de deux francs adressé au Bureau du journal.

Société anonyme de la **MODE ILLUSTRÉE**
Rue Jacob, 56, à Paris

LA
MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4^e

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO
La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.
Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisseries, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le lingè jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants; elle offre en plus à ses abonnés 24 **Patrons découpés** sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.
Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.
Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. —

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.
On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

Excursions
En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Charres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.
2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.
Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant : A. COUËSLANT.

FABRIQUE DE MONTRES GARANTIES
H. SARRA, 33, Quai Veil-Picard, BESANÇON (Doubs).
Envoi (gratis et franco) des Catalogues illustrés de MONTRES OR, ARGENT, NICKEL, ACIER
Régulateurs et Chronomètres — Chaînes et Sautoires
Catalogues spéciaux : 1^o de Pendules, Réveils, Cartels, Garnitures de Cheminées, etc.
2^o de Bijouterie : Alliances, Bagues, Broches, Dormeus, Bracelets, etc., or, argent, doublé or.

10^c En Vente partout 10^c

La VRAIE MODE
Offre **GRATUITEMENT**
dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches
Un **Patron découpé** grandeur naturelle
ET UN
SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE
ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50
ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A
M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)